Direction des Affaires Scolaires

2022 DASCO 140 – Réalisation d'une étude sur les passerelles éducatives – Convention de partenariat et de financement (15000 euros) avec l'Institut d'Études Politiques de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris et l'Académie de Paris sont engagées dans la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire au sein des établissements scolaires pour la réussite éducative et l'épanouissement de tous les jeunes parisiens.

Les travaux de l'Observatoire Parisien de la Mixité Sociale et de la Réussite Éducative (OPMIRE) ont permis d'identifier un certain nombre de leviers sur la mixité sociale, parmi lesquels les « passerelles », ou « liaisons », à savoir des actions menées par la communauté éducative pour faciliter les transitions au sein du parcours éducatif : accueil petite enfance, écoles maternelles et élémentaires et collèges.

Les actions « passerelles » ont vocation à être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire parisien. Elles sont identifiées dans le projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2026 pour répondre à deux axes stratégiques :

- Le renforcement de la fluidité et de la continuité des parcours éducatifs ;
- Le développement de la place et du rôle des familles.

L'implication des familles dans ces actions, outre qu'elle permet de les rassurer sur l'environnement scolaire et de les faire adhérer aux projets d'établissements, est un levier pour les fidéliser dans le service public, et contribuer à diminuer la part d'enfants scolarisés dans des établissements privés.

La mission d'étude, en partenariat avec le Master « Stratégies territoriales et urbaines » de l'Institut d'étude politiques de Paris, a pour objectif d'accompagner les acteurs éducatifs dans le développement et l'évaluation de ces actions.

En s'appuyant sur un état de la recherche et sur une enquête qualitative auprès de la communauté éducative, ce travail doit permettre de dresser une typologie des actions engagées, d'estimer le nombre de familles bénéficiaires et de proposer une évaluation de l'impact des compétences acquises par les enfants, leurs familles et les professionnels impliqués.

C'est pourquoi il vous est proposé d'autoriser la Ville à signer avec l'Institut d'études politiques de Paris le contrat de projet et la convention de soutien financier à hauteur de 15 000€ (9 000€ sur le budget de 2022 et 6 000€ sur le budget 2023) joints à cette délibération.

La Maire de Paris

2022 DASCO 140 – Réalisation d'une étude sur les passerelles éducatives – Convention de partenariat et de financement (15000 euros) avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature de la convention de partenariat et de financement avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris relative à la réalisation d'une étude sur les passerelles éducatives ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère:

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris la convention relative à réalisation d'une étude sur les passerelles éducatives, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La somme de 15000 euros sera versée à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 27 rue Saint Guillaume 75337 PARIS cédex 07 : 9000 euros en 2022 et 6000 euros en 2023.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville des exercices 2022 et 2023.